



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 7 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

Mmes Nathalie CHARRIER, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Mathilde GUESDON, Ophélie TESSON, Michèle MORVAN-FORTIER, Emilie BENAITIER, Camille DECROIX BAUDOUR, Vanessa EYRAUD, Valérie OLIVIER.

MM. Michel COUMAILLEAU, Emmanuel FERRE, Sébastien MIGNE, Didier FRUCHET, Pierre MOLLE, Olivier HUBERT, Jean-Philippe GUEDON, Yohann QUAIRAULT, Loïc PONTOREAU, Jacky TRICHET, Romuald BOMPERIN.

ABSENT EXCUSE : M. Mehdi ROUSSEAU.

POUVOIR : M. Mehdi ROUSSEAU à M. Romuald BOMPERIN.

SECRETARIAT DE SEANCE : Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

2°) Décisions principales du maire entre le 31.03.2026 et le 14.04.2026

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Résultats des élections du 8 avril 2026 et organigramme des élus communautaires

3.2- Présentation des commissions communautaires

4°) Elections de représentants au sein des commissions obligatoires

5°) Tirage au sort des jurés d'assises



1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 31.03.2026 est approuvé à l'unanimité. La délibération précisant les représentants de la commune auprès du SyDEV a été corrigée dans les délais de transmission réglementaires auprès du représentant de l'Etat.

Monsieur le maire propose à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour d'un point non soumis à délibération, en l'occurrence une présentation par le club de football SPSN de son fonctionnement, de son activité et de certains besoins exprimés auprès de la municipalité. **Diaporama de présentation joint**
Une fois la présentation terminée, Monsieur le maire propose qu'une étude de faisabilité sur la réalisation d'un terrain synthétique soit rapidement lancée. La réflexion sur l'aménagement de l'ensemble du site sera conduite en parallèle car plusieurs autres besoins ont été identifiés/exprimés mais méritent une analyse plus approfondie.

2°) Décisions principales du maire entre le 31.03.2026 et le 14.04.2026

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné lors de sa séance du 31 mars 2026 délégation au maire pour prendre certaines décisions.

*** COMMANDE PUBLIQUE**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VERTYS pour l'achat d'engrais pour les 2 terrains de foot.
Montant : 2 599,60 € HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VLOK pour la location d'un groupe électrogène dans le cadre des Jaunay'stivals se déroulant le 30 juillet 2026. Montant : 395,89€ HT.

Signature d'un devis auprès des POMPES FUNEBRES BREMAND pour la reprise de 40 concessions. (Travaux initiaux, exhumation, mise en reliquaire, remise en état de la concession). Montant : 27 490,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise ATOUT SIGNAL pour pose de divers panneaux de signalisation routière. Dans le cadre du groupement de commande « signalisation verticale ». Montant : 772,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise AU'THOMAS'TISME pour la réparation du rideau métallique du bar du stade de foot. Montant : 1 562,08€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise EQUIP'JARDIN pour la réparation du vérin de relevage du plateau de coupe du tracteur tondeuse. Montant : 2 613,85 € HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise TECNAGRI pour le remplacement de la batterie de la débrousailluse des services techniques et l'achat d'un nouveau reciprocateur. Montant : 1 859,72€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise GENDREAU pour des réparations sur des menuiseries intérieures des vestiaires du stade de football. Montant : 414,05€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise Nicolas BILLET pour le remplacement de la pompe d'arrosage du forage du stade de foot. Montant : 4 023,77€ HT.

Signature d'un devis auprès de la carrière MOUSSET pour la fourniture de 30 tonnes de GNT.
Montant : 703,70€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise CONTACT pour l'entretien d'espaces verts dans l'ensemble des lotissements de la commune (2 interventions prévues en avril et en juillet). Montant : 6 788,40€ HT.



* DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RENONCIATIONS

Vente du bien sis 6, rue de la poste d'une superficie de 332 M² - Propriétaire : Mme Christine TESSON
Acquéreur : Mme Anne LAROCHE - Prix de cession : 129 000€.

Vente du bien non bâti sis 5, rue Jean-Yole d'une superficie de 1 553 M² - Propriétaire : Mme Elisabeth BOUTOLLEAU - Acquéreur : SCI IMMOBOUGI / M. BOUTOLLEAU Jérôme - Prix de cession : 85 000€

* REGLEMENTAIRES (POUVOIR DE POLICE DU MAIRE)

Arrêtés de circulation n°13 et 14/2026 délivrés à l'entreprise ATLANROUTE pour des travaux de réfection de tranchées rues Pierre Gautron et Eric Tabarly.

Arrêté de circulation n°15/2026 délivré au centre de loisirs pour l'organisation du carnaval du 28 mars concernant différentes rues du bourg de la commune.

Arrêté de circulation n°16/2026 délivré à l'entreprise COLAS - travaux de branchements EU rue A. Chauvet.

Arrêté de circulation n°17/2026 délivré à l'entreprise ATU SAUR pour des travaux de réparation de fuite sur le réseau AEP rue Armand Calteau.

Arrêté de circulation n°18/2026 délivré à l'OGEC pour l'organisation d'un concours de pêche le 11 avril (chemin en sens unique sur la VC 303).

Arrêté de circulation n°19/2026 délivré à l'APEL et à l'OGEC pour l'organisation d'un défilé lors de la kermesse du 20 juin concernant différentes rues du bourg de la commune.

Arrêté de circulation n°20/2026 délivré à l'entreprise ALQUENRY pour des travaux d'implantation de 2 poteaux téléphoniques au lieu-dit La Jaunelière.

Arrêté n°21/2026 délivré à l'association GRANGES D'AVENIR pour l'organisation d'une manifestation avec loterie le 28 mars au 7, les Sorinières.

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Résultats des élections du 8 avril 2026 et organigramme des élus communautaires

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les résultats observés à l'occasion des élections du Président et des Vice-Présidents siégeant à la Communauté de Communes du Pays des Achards. [Organigramme remis](#).
Monsieur le maire, élu 7^{ème} Vice-Président, précise être en charge des thématiques suivantes : Numérique, Équipements Sportifs et Ordures Ménagères.

3.2- Présentation des commissions communautaires et intégration des élus municipaux à leurs travaux

Monsieur le maire présente les différentes commissions thématiques proposées à l'échelle intercommunale. Celles-ci seront constituées d'un seul représentant par commune avec priorité aux conseillers communautaires.

4°) Elections de représentants au sein des commissions obligatoires

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les règles électives lors de la désignation de représentants précisés par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur depuis le 01 juillet 2022. Le scrutin secret est la règle mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il propose donc à l'assemblée d'appliquer cette dérogation induite par la loi.



Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DELIBERE** favorablement pour déroger au principe de vote à bulletin secret pour remplir des fonctions ou désigner des représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs.

4.1 - Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Rôle principal :

Le CCAS est un établissement public communal. Il a pouvoir de décision et n'a pas à rendre de compte de ses activités au conseil municipal. Il assure le suivi des dossiers d'aide sociale, la coordination de la politique sociale. La gestion de l'EHPAD Henri Panetier est de la compétence du CCAS.

Composition (pour rappel) :

Le maire (Président de Droit)

Membres issus du Conseil Municipal : lors de la séance du 31 mars 2026, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre d'élus administrateurs.

Membres extérieurs : en nombre égal aux membres du Conseil Municipal nommés par le maire parmi les représentants d'associations œuvrant dans le domaine social (insertion, lutte contre les exclusions, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), personnes âgées, personnes handicapées).

Élection du collège des élus :

Monsieur le maire propose au vote les conseillers municipaux suivants, candidats à l'élection du collège des élus du conseil d'administration du CCAS :

Mme Nathalie CHARRIER

M. Emmanuel FERRE

Mme Isabelle CHATAIGNER

Mme Sylvia NAULEAU

Mme Emilie BENAÏTIER

Mme Valérie OLIVIER

Remplacement : Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE et Mme Vanessa EYRAUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** comme administrateurs du CCAS – collège des élus municipaux :

Mme Nathalie CHARRIER

M. Emmanuel FERRE

Mme Isabelle CHATAIGNER

Mme Sylvia NAULEAU

Mme Emilie BENAÏTIER

Mme Valérie OLIVIER

4.2 - La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Rôle principal :

Mise à jour annuelle des évaluations des propriétés bâties servant de base au calcul des taxes d'habitation et des taxes foncières.

Composition :

8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Les commissaires sont au final désignés par le directeur des impôts sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal dans les deux mois qui suivent les élections municipales, et contenant un nombre double de celui à désigner.

Le conseil municipal dressera donc une liste de 32 noms.

Au final, l'administration fiscale nommera seulement 8 titulaires et 8 suppléants sans règle précise de répartition (pas forcément de proportionnalité entre les membres du conseil municipal et extérieur).



Élection des commissaires potentiels :

Monsieur le maire propose que l'ensemble des élus municipaux soient désignés membres de la Commission Communale des Impôts Directs. 9 membres extérieurs remplissant les conditions pour y siéger spécifiées à l'article 1650 du Code Général des Impôts seront désignés par le maire pour compléter la liste préalable qui doit comporter 32 noms.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** comme commissaires potentiels de la future Commission Communale des Impôts Directs les 23 conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15.03.2026.

Il est rappelé que le Directeur Départemental des Finances Publiques, à partir de la liste des 32 noms proposés, retiendra 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

4.3 - La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)

Rôle principal : choisir les attributaires des appels d'offres ouverts ou restreints et des marchés négociés lancés par la collectivité*

***Obligation de réunion :** marchés de travaux dont le montant est supérieur à 5,4 millions d'euros HT et 216 000€ HT en fournitures/services (depuis le 01.04.2026). Mais peut-être mobilisée pour des projets n'atteignant pas ces seuils.

Composition :

Membres à voix délibérative : Le maire et 3 conseillers municipaux. 3 membres suppléants

Membres à voix consultative: le Trésorier, la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, toute personne en raison de ses compétences en la matière.

Élection :

Monsieur le maire propose au vote les conseillers municipaux suivants, candidats à l'élection au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

M. Didier FRUCHET
M. Emmanuel FERRE
Mme Vanessa EYRAUD

Membres suppléants :

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE
M. Sébastien MIGNE
M. Romuald BOMPERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** comme membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) :

Membres titulaires :

M. Didier FRUCHET
M. Emmanuel FERRE
Mme Vanessa EYRAUD

Membres suppléants :

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE
M. Sébastien MIGNE
M. Romuald BOMPERIN



4.4 - La Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P)

Rôle : Les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L. 1121-3 du code de la commande publique. La commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Composition :

Membres à voix délibérative : Le maire et 3 conseillers municipaux. 3 membres suppléants

Membres à voix consultative : le Trésorier, la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, toute personne en raison de ses compétences en la matière.

Élection :

Monsieur le Maire propose au vote les conseillers municipaux suivants, candidats à l'élection au sein de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P) :

Membres titulaires :

M. Didier FRUCHET

M. Emmanuel FERRE

Mme Vanessa EYRAUD

Membres suppléants :

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE

M. Sébastien MIGNE

M. Romuald BOMPERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** comme membres de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P) :

Membres titulaires :

M. Didier FRUCHET

M. Emmanuel FERRE

Mme Vanessa EYRAUD

Membres suppléants :

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE

M. Sébastien MIGNE

M. Romuald BOMPERIN

4.5 - La Commission de Contrôle des Listes électorales

Rôle : La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire. Contrôler la régularité des listes électorales

Composition :

La composition de contrôle est composée de la manière suivante pour les communes de + de 1 000 habitants avec 2 listes. Si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. **NB** : après le maire et les adjoints.



Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Nomination :

M. Loïc PONTOREAU, Mme Sylvia NAULEAU, Mme Isabelle CHATAIGNER, M. Romuald BOMPERIN et Mme Valérie OLIVIER sont nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales.

5°) Constitution des commissions municipales permanentes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales permanentes précisées aux articles L 2121-22 et L2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant notamment une représentation proportionnelle.

Pour rappel, le maire est membre et président de droit de toutes les commissions municipales. Il peut désigner un adjoint pour le remplacer et assurer le rôle de vice-président.

Monsieur le maire propose en fonction de ces règles de constituer les commissions municipales permanentes comme suit :

Désignation	Domaines d'action (principaux)	Adjoint référents	Nombre de Membres
Finances	Suivi financier du budget et des budgets annexes Proposition des tarifs publics, taxes, impôts et subventions communales.	Emmanuel FERRE	6 (5+1)*
Milieu Rural	Gestion de la voirie rurale, en lien avec la CCPA Gestion des chemins communaux Relations avec le monde agricole	Sébastien MIGNE	5 (4+1)
Bâtiments	Entretien du parc immobilier communal. Suivi des constructions neuves ou réhabilitations Amélioration de la performance énergétique	Didier FRUCHET	8 (7+1)
Urbanisme	Opérations d'aménagement urbain Gestion de la voirie en agglomération Opérations de lotissements	Sébastien MIGNE	8 (7+1)
Environnement Cadre de Vie Mobilités	Aménagement et entretien des Espaces Verts Aménagement et entretien des Zones naturelles. Développement des liaisons douces	Emmanuel FERRE	5 (4+1)
Évènementiel	Coordination/Mise en œuvre des événements/manifestations organisées par la municipalité et la CCPA.	Nathalie CHARRIER Roseline PRAUD-BRUNETIERE	7 (6+1)
Communication	Élaboration et/ou amélioration des différents supports de communication interne et externe	Nathalie CHARRIER Emmanuel FERRE	7 (6+1)
Affaires culturelles	Organisation de l'exposition artistique annuelle Accompagnement des animations culturelles	Emmanuel FERRE	5 (4+1)
Enfance-Jeunesse	Organisation, mise en place et suivi des actions en direction de la jeunesse Lien écoles, restaurant scolaire et CAEJ	Roseline PRAUD-BRUNETIERE	4 (4+0)
Associations	Relations avec le monde associatif nieulais Accompagnement de projets structurants	Nathalie CHARRIER	6 (5+1)

(6+1) = 6 représentants de la liste majoritaire – 1 représentant de la liste minoritaire. Choix de la répartition identique à celui utilisé pour la constitution de commissions obligatoires. Proportionnelle au plus fort reste.*



Monsieur le maire présente les différents élus qui constitueront les commissions municipales permanentes qui seront appelées à siéger pour ce mandat comme suit :

Désignation	Domaines d'action (principaux)	Adjoint référents	Membres
Finances	Suivi financier du budget et des budgets annexes Proposition des tarifs publics, taxes, impôts et subventions communales.	Emmanuel Ferré	Nathalie Charrier Sébastien Migné Roseline Praud Brunetière Didier Fruchet T : R. Bompérin – S : V. Olivier
Milieu Rural	Gestion de la voirie rurale, en lien avec la CCPA Gestion des chemins communaux Relations avec le monde agricole	Sébastien Migné	Emmanuel Ferré Jean-Philippe Guedon Roseline Praud-Brunetière T : V. Olivier – S : R. Bompérin
Bâtiments	Entretien du parc immobilier communal. Suivi des constructions neuves ou réhabilitations Amélioration de la performance énergétique	Didier Fruchet	Jacky Trichet Loïc Pontoreau Yohann Quairault Pierre Mollé Olivier Hubert Ophélie Tesson T : M. Rousseau – S : R. Bompérin
Urbanisme	Opérations d'aménagement urbain Gestion de la voirie en agglomération Opérations de lotissements	Sébastien Migné	Mathilde Guesdon Yohann Quairault Jacky Trichet Loïc Pontoreau Olivier Hubert Jean-Philippe Guedon T : R. Bompérin - S : M. Rousseau
Environnement Cadre de Vie Mobilités	Aménagement et entretien des Espaces Verts Aménagement et entretien des Zones naturelles. Développement des liaisons douces	Emmanuel Ferré	Pierre Mollé Olivier Hubert Sylvia Nauleau T : V. Olivier - S : V. Eyraud
Évènementiel	Coordination/Mise en œuvre des événements/manifestations organisées par la municipalité et la CCPA.	Nathalie Charrier Roseline Praud-Brunetière	Camille Decroix Baudour Sylvia Nauleau Didier Fruchet Emilie Benaitier Vanessa Eyraud Michèle Morvan-Fortier
Communication	Élaboration et/ou amélioration des différents supports de communication interne et externe	Nathalie Charrier Emmanuel Ferré	Camille Decroix Baudour Michèle Morvan-Fortier Ophélie Tesson Jacky Trichet Vanessa Eyraud
Affaires culturelles	Organisation de l'exposition artistique annuelle Accompagnement des animations culturelles	Emmanuel Ferré	Didier Fruchet Isabelle Chataigner Sylvia Nauleau Vanessa Eyraud
Enfance- Jeunesse	Organisation, mise en place et suivi des actions en direction de la jeunesse Lien écoles, restaurant scolaire et CAEJ	Roseline Praud-Brunetière	Isabelle Chataigner Mathilde Guesdon Ophélie Tesson
Associations	Relations avec le monde associatif nieulais Accompagnement de projets structurants	Nathalie Charrier	Camille Decroix Baudour Michèle Morvan-Fortier Loïc Pontoreau Emilie Benaitier T : M. Rousseau : - S : V. Olivier

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DELIBERE** favorablement pour la constitution des commissions municipales permanentes exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire ajoute que rien n'empêchera la constitution de commissions spécifiques pour la mise en place de projets particuliers.



6°) Tirage au sort des jurés d'assises 2026 – Liste préparatoire

Monsieur le maire précise qu'il y a une cour d'assises par département.

Chaque année, est procédé au tirage sort à partir des listes électorales d'une liste préparatoire. Le nombre de personnes tiré au sort est égal à 3 fois le nombre fixé par l'arrêté préfectoral (2) soit 6 pour la commune de Nieul-le-Dolent.

Les conditions pour être juré d'assises sont les suivantes : être de nationalité française, être âgé d'au moins 23 ans à la date d'effet, être inscrit sur les listes électorales, savoir lire et écrire le français, n'avoir jamais été condamné à une peine de prison supérieure à six mois, ne pas exercer les fonctions de ministre, préfet, militaire en activité et ne pas avoir déjà rempli cette fonction au cours des cinq dernières années.

Le tirage au sort est réalisé par M. Jacky TRICHET assisté de Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE, secrétaire de séance.

Noms – Liste préparatoire	Commune
GREAU Gérard	Nieul-le-Dolent
BARRETEAU Mickaël	
ROUSSEAU Mehdi	
TRICHET Emeline	
GUIGNARD Augusta	
RAKOTONIRINA Harisoa	

Prochain Conseil municipal : mardi 12 mai 2026 à 20h

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE



Le président de séance



M. Michel COUMAILLEAU



Procès-verbal affiché en mairie de Nieul-le-Dolent le : **19.05.2026**

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : **19.05.2026**





Publié le : 19/05/2026 15:56 (Europe/Paris)

Collectivité : Nieul-le-Dolent

https://www.nieul-le-dolent.fr/documents_administratifs/62955